

**PARTIE IV**

**PLAN D'ACTION**

## **18 PLAN D'ACTION**

## Méthodologie

D'une manière générale, l'implantation d'une stratégie dans une organisation doit tenir compte de ses forces et de ses faiblesses, des menaces et des opportunités de son environnement externe, et du facteur humain. L'efficacité d'une stratégie repose essentiellement sur des mécanismes compatibles et pratiques. Ces mécanismes doivent canaliser les ressources humaines, financières et techniques de l'organisation pour réduire les écarts entre la situation actuelle et la situation souhaitée. Ils doivent permettre un partage équitable des bénéfices et des contributions entre les différents acteurs participant à la stratégie. De plus, ces mécanismes doivent être suffisamment flexibles pour s'adapter aux changements constants de l'environnement.

La protection et la mise en valeur de l'ensemble des ressources du territoire de l'Outaouais doivent se traduire par des actions concrètes. En ce qui concerne la protection des ressources, l'élaboration de différents guides et l'harmonisation de la réglementation seront nécessaires à l'atteinte de nos objectifs. Les mécanismes de suivi de ces mesures devront également être établis par l'Agence. Quant à la mise en valeur de la ressource forestière ou encore d'une autre ressource, il s'agit d'établir une programmation quinquennale des activités et des mécanismes de suivi.

C'est à l'étape du plan d'action qu'il faut développer le plan d'aménagement forestier adapté à l'échelle du propriétaire et répondant aux objectifs retenus par l'Agence. Il faut également élaborer les différentes stratégies d'information et de formation nécessaires à l'implantation des différentes mesures du PPMV auprès des propriétaires forestiers. La dernière étape du plan d'action consiste à mettre en place un processus qui permet de faire le suivi du PPMV afin de s'assurer de son application et de faire une mise à jour des informations. Ce processus doit permettre d'évaluer régulièrement les effets des diverses stratégies de protection et de mise en valeur et de faire le suivi des indicateurs. Le plan d'action nous permet ainsi d'évaluer la performance de l'Agence en regard de ses obligations vis-à-vis l'aménagement durable des forêts privées. Finalement, le plan doit prévoir une révision quinquennale des stratégies de protection et de mise en valeur.

Le plan d'action de l'Agence outaouaise comporte cinq principales sections : la formation et l'information, la mise en valeur des ressources de la forêt, la protection des ressources de la forêt, le contrôle et le financement. Pour chacune de ces sections nous retrouvons sept éléments d'information : la période, les actions retenues, les acteurs, le budget, les indicateurs, les résultats et les objectifs.

## **Période**

Le plan d'action du PPMV doit être planifié pour une période de cinq ans. L'année 1 ou la saison 2001-2002 correspond à la première année opérationnelle du PPMV, tandis que l'année 5 ou 2005-2006, correspond à la dernière année. La colonne période donne pour chaque action retenue le début de sa réalisation et sa fin. Certaines actions pourront se poursuivre au cours du prochain plan quinquennal.

## **Actions retenues**

L'analyse des options stratégiques a permis une énumération des actions potentielles pour réduire l'écart entre la situation actuelle et la situation souhaitée. Le plan d'action comporte les actions choisies et approuvées par les partenaires de l'Agence.

## **Acteurs**

Les acteurs représentent les organisations qui auront une responsabilité à l'égard de la réalisation des actions retenues. Cette responsabilité peut prendre une forme financière, technique ou humaine. Les partenaires de l'Agence pouvant apporter une aide à une activité ont été identifiés. Au cours du plan quinquennal, d'autres organisations pourront se joindre à l'Agence pour la réalisation de projets précis. Ces organisations ont été regroupées dans le groupe autres.

## **Budget**

Le budget donne une estimation du coût de réalisation de l'action. Il est distribué entre les différents acteurs. Nous devons noter que les budgets comptabilisent les entrées d'argent, mais également la valeur monétaire du temps consacré par un acteur pour la réalisation d'une action, notamment une participation à un comité de travail.

## **Indicateurs**

Les indicateurs évaluent si le PPMV permet de répondre aux critères de l'aménagement forestier durable. Ce sont des outils destinés à améliorer la gestion forestière d'un territoire donné. Ils fournissent une mesure de l'état de la forêt et de sa gestion. Pour le plan d'action de l'Agence outaouaise, les indicateurs sont au nombre de 43. Un indicateur peut évaluer une ou plusieurs actions retenues. Chacun comporte trois informations : l'information recherchée, l'intervalle de production de cette information et sa source.

## **Résultats**

Les résultats représentent le produit attendu pour chaque action. Les résultats doivent être quantifiables.

## **Objectifs**

La dernière colonne indique les objectifs correspondant à chaque action. Une action peut répondre à plus d'un objectif. Pour alléger le texte, nous avons écrit seulement les numéros des objectifs. Ces numéros peuvent être identifiés dans la section de l'analyse des options stratégiques ou des orientations.

**PLAN D'ACTION  
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA FORÊT PRIVÉE OUTAOUAISE**

<b>Période (année)</b>	<b>Actions retenues</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Budget (base annuelle)</b>	<b>Indicateurs (intervalles, sources)</b>	<b>Résultats</b>	<b>Objectifs</b>
<b>FORMATION ET INFORMATION</b>						
1-5	1. Créer des alliances avec des organisations spécialisées (CREDETAO, MAPAQ, FAPAQ, Biodôme de Montréal, MENQ, ATO, organismes de randonnées, commission scolaire, CERFO, Universités, MRN, IQAFF, etc.) pour profiter de l'expertise existante et élargir la formation aux propriétaires.	OSPB Agence	1000 \$ 1000 \$	<b>Indicateur 1</b> Moyens et efforts consacrés au transfert de connaissances (1 an ; OSPB, Agence)	♦ Au moins 50 % du coût de la formation provient de fonds extérieurs à l'Agence et aux OSPB	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14
2-5	2. Mettre en place pour les propriétaires et les entrepreneurs demandant un contingent auprès d'un OSPB, un programme de formation à base volontaire et avec attestation sur différents thèmes et pouvant être adapté aux exigences de la certification environnementale : Thème 1 : Amélioration de la productivité d'un écosystème forestier; Thème 2 : Guides des saines pratiques d'interventions en forêt privée (guide mis à jour et disponible en français et en anglais); Thème 3 : Réglementations en vigueur; Thème 4 : Utilisation de la surface terrière; Thème 5 : Possibilité forestière;	OSPB Agence Autres	20 000 \$ 20 000 \$ 40 000 \$	<b>Indicateur 2</b> Nombre de propriétaires formés (1 an ; OSPB)  <b>Indicateur 3</b> Nombre de mesures pour protéger les bandes riveraines (5 ans ; Agence, OSPB, municipalités)  <b>Indicateur 4</b> Nombre de mesures pour protéger le couvert forestier	♦ Un programme de formation pour les propriétaires et les entrepreneurs. ♦ 50 propriétaires et entrepreneurs formés par année	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14

**PLAN D'ACTION  
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA FORÊT PRIVÉE OUTAOUAISE**

Période (année)	Actions retenues	Acteurs	Budget (base annuelle)	Indicateurs (intervalles, sources)	Résultats	Objectifs
	<p>Thème 6 : Rendement accru;            Thème 7 : Qualité générale des bois;            Thème 8 : Maximisation du rendement d'un lot boisé;            Thème 9 : Méthodes de tronçonnage;            Thème 10 : Spécifications des produits forestiers;            Thème 11 : Éducation des jeunes peuplements de bonne qualité;            Thème 12 : Protection des caractéristiques écologiques et édaphiques;            Thème 13 : Programmes d'aides;            Thème 14 : Protection des sites humides et des milieux sensibles :            Thème 15 : Impact des coupes totales sur l'environnement;            Thème 16 : Utilisation de la machinerie lourde en forêt privée;            Thème 17 : Gestion de la faune et des habitats (aménagement, articles 36 et 37);            Thème 18 : Protection des espèces vulnérables et des écosystèmes forestiers exceptionnels;            Thème 19 : Gestion des paysages;            Thème 20 : Gestion intégrée des ressources;            Thème 21 : Aménagement forestier;            Thème 22 : Certification environnementale;</p>			<p>(5 ans ; Agence, OSPB, municipalités)   <b>Indicateur 5</b>            Importance des coupes hivernales en milieux sensibles            (1 an ; Agence, OSPB, municipalités)</p>		

**PLAN D'ACTION  
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA FORÊT PRIVÉE OUTAOUAISE**

<b>Période (année)</b>	<b>Actions retenues</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Budget (base annuelle)</b>	<b>Indicateurs (intervalles, sources)</b>	<b>Résultats</b>	<b>Objectifs</b>
2-5	3. Distribuer aux propriétaires et aux entrepreneurs demandant un contingent auprès d'un OSPB les informations suivantes : Info : Voir liste des thèmes, point 2;	OSPB Agence Autres	4 000 \$ 4 000 \$ 4 000 \$	<b>Indicateur 6</b> Nombre de propriétaires informés (1 an ; OSPB, Agence)	◆ Information distribuée à 1000 propriétaires et entrepreneurs la première année puis 300 pour les années subséquentes	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14
1-5	4. Organiser des séances de formation et d'information pour les conseillers forestiers sur des sujets touchant la protection et la mise en valeur. Séances : Voir liste des thèmes, point 2;	Conseillers Agence Autres	10 000 \$ 1 000 \$ 2 000 \$	<b>Indicateur 7</b> Nombre de conseillers formés et informés (1 an ; Agence)	◆ Deux séances de formation et d'information pour les conseillers par année	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14
2-5	5. Annexer au plan d'aménagement forestier les informations pertinentes à la propriété;	Agence Conseillers	2 000 \$ 10 000 \$	<b>Indicateur 8</b> Nombre d'informations demandées à être ajoutées au PAF (1 an ; Agence, municipalités)  <b>Indicateur 9</b> Nombre de propriétaires et superficies sous PAF (1 an ; Agence, municipalités)	◆ À l'année 2, tous les plans d'aménagement forestiers complétés par des annexes pertinentes	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14
3-5	6. Mettre sur pied un site internet fournissant différentes informations aux propriétaires : Fenêtres : Voir liste des thèmes, point 2;	Agence Autres	2 000 \$ 4 000 \$	<b>Indicateur 10</b> Nombre d'utilisateurs du site internet (1 an ; Agence)	◆ Un site internet en fonction et mis à jour	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14

**PLAN D'ACTION  
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA FORÊT PRIVÉE OUTAOUAISE**

<b>Période (année)</b>	<b>Actions retenues</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Budget (base annuelle)</b>	<b>Indicateurs (intervalles, sources)</b>	<b>Résultats</b>	<b>Objectifs</b>
2-5	7. Promouvoir la mise en valeur durable de la forêt privée par des articles de journaux et des dépliants : Articles : Voir liste des thèmes, point 2 ; Dépliant 1 : Programme de mise en valeur des forêts privées; Dépliant 2 : Écosystèmes forestiers exceptionnels; Journal de l'Agence ;	Agence Autres OSPB	1 500 \$ 1 000 \$ 1 000 \$	<b>Indicateur 11</b> Nombre d'articles publiés (1 an ; Agence, autres)  <b>Indicateur 12</b> Pourcentage de la population rejointe  <b>Indicateur 13</b> Nombre de dépliants distribués (1 an ; Agence, autres)	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Quatre articles de journal par année</li> <li>◆ Deux dépliants par année : programme de mise en valeur et écosystèmes forestiers exceptionnels</li> <li>◆ Journal interne de l'Agence</li> </ul>	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14
2-5	8. Émettre une attestation de participation à un propriétaire ou à un entrepreneur ayant participé au programme de formation organisé par les OSPB	Agence OSPB	200 \$ 1 000 \$	<b>Indicateur 14</b> Nombre d'attestations par année (1 an ; OSPB)	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 50 propriétaires et entrepreneurs attestés par année</li> </ul>	1, 2, 3, 4
2-5	9. Sensibiliser les partenaires de l'Agence sur la certification environnementale: membres du conseil, conseillers forestiers, conseils municipaux, aménagistes, industriels.	Agence Partenaires	1 000 \$ 5 000 \$	<b>Voir indicateur 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Des séances de sensibilisation sur la certification environnementale présentées aux partenaires de l'Agence</li> </ul>	17

**PLAN D'ACTION  
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA FORÊT PRIVÉE OUTAOUAISE**

<b>Période (année)</b>	<b>Actions retenues</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Budget (base annuelle)</b>	<b>Indicateurs (intervalles, sources)</b>	<b>Résultats</b>	<b>Objectifs</b>
3-5	10. Préparer un recueil pour le propriétaire forestier donnant de l'information notamment sur les différentes activités pouvant être développées en forêt privée, les programmes d'aide et la liste des promoteurs.	Agence Autres	2 000 \$ 20 000 \$	<b>Indicateur 15</b> Mesures prises pour les autres ressources de la forêt (5 ans ; Agence)	♦ Un recueil répertorient les différents services et adresses pouvant être utiles à un propriétaire forestier	13, 14
3-5	11. Mettre sur pied un concours du mérite forestier	Agence Autres Conseillers	5 000 \$ 5 000 \$ 5 000 \$	<b>Indicateur 16</b> Nombre d'inscriptions au concours (1 an ; Agence)	♦ Un concours du mérite forestier opérationnel	1, 2, 3, 4
<b>MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DE LA FORÊT</b>						
1-5	1. Garder le Programme de mise en valeur des forêts privées ouvert à tous les propriétaires .	Agence	2 000 \$	<b>Indicateur 17</b> Nombre de nouveaux propriétaires (1 an ; Agence) <b>Indicateur 18</b> Montant consacré à la mise en valeur des ressources de la forêt (1 an ; Agence, autres)	♦ 50 nouvelles superficies enregistrées au programme par année	4

**PLAN D'ACTION  
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA FORÊT PRIVÉE OUTAOUAISE**

<b>Période (année)</b>	<b>Actions retenues</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Budget (base annuelle)</b>	<b>Indicateurs (intervalles, sources)</b>	<b>Résultats</b>	<b>Objectifs</b>
1-5	2. Garder une gamme de travaux sylvicoles qui respecte les principes du développement durable.	Agences	5 000 \$	<b>Indicateur 19</b> Nombre de types de traitements et d'activités sylvicoles différents (1 an ; Agence)	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Maintien des types de traitements et d'activités sylvicoles (préparation, reboisement, regarni, entretien, protection, paillis, éclaircie précommerciale, coupe intermédiaire, jardinage, éclaircie commerciale, coupe de succession, ensemencement, coupe par bandes, récupération, amélioration drainage, voirie forestière, PAF, coupe acérico-forestière)</li> </ul>	4
1-5	3. Cibler les traitements sylvicoles en fonction d'une amélioration de l'état de la productivité des écosystèmes forestiers et du maintien de la possibilité.	Agence	5 000 \$	<b>Indicateur 20</b> Superficies forestières cultivées par traitement (1 an ; Agence)  <b>Indicateur 21</b> Portrait forestier : stratification par type de terrain, structure, couvert, classe d'âge (10 ans ; Agence, MRN)	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Accroissement des travaux ayant un impact positif sur la possibilité forestière et l'état de la productivité</li> <li>◆ Possibilité forestière maintenue</li> </ul>	1, 2, 3, 4

**PLAN D'ACTION  
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA FORÊT PRIVÉE OUTAOUAISE**

<b>Période (année)</b>	<b>Actions retenues</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Budget (base annuelle)</b>	<b>Indicateurs (intervalles, sources)</b>	<b>Résultats</b>	<b>Objectifs</b>
				<p><b>Indicateur 22</b> Superficie affectée par les perturbations naturelles (1 an ; MRN, Agence)</p> <p><b>Indicateur 23</b> Rapport « possibilité forestière versus récolte » (5 ans ; Agence, OSPB)</p> <p><b>Indicateur 24</b> Mesures pour assurer l'équilibre entre récolte et possibilité forestière (5 ans ; Agence, OSPB, municipalités, MRN)</p>		
1-3	4. Faire une réflexion socio-économique (avantages et désavantages) pour chaque type de traitement.	Agence	5 000 \$	<b>Voir indicateurs 24 et 43</b>	♦ Rapport sur les avantages et désavantages pour chaque type de traitement	4

**PLAN D'ACTION  
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA FORÊT PRIVÉE OUTAOUAISE**

<b>Période (année)</b>	<b>Actions retenues</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Budget (base annuelle)</b>	<b>Indicateurs (intervalles, sources)</b>	<b>Résultats</b>	<b>Objectifs</b>
2-5	5. Créer des alliances avec des organisations spécialisées (MAPAQ, CRDO, Fédération des producteurs acéricoles, MRN, FAPAQ, etc) pour promouvoir le respect mutuel des activités économiques en forêt privée telles que la production de matière ligneuse, les sentiers, l'acériculture et la récolte de produits non cultivés.	Agence	2 000 \$	<b>Indicateur 25</b> Importance économique des ressources de la forêt par usage (1 an ; Agence, OSPB, municipalités, autres) <b>Indicateur 26</b> Dépendance des populations régionales vis-à-vis l'activité forestière (5 ans ; MRN)	♦ Accroissement dans un respect mutuel des usagers et des usages en forêt privée	13, 14
2-5	6. Tenir compte de la présence d'autres activités économiques en forêt privée (acériculture, faune) lors de la préparation du plan d'aménagement forestier et de la planification et de l'exécution de travaux sylvicoles	Agence Conseillers	500 \$ 10 000 \$	<b>Voir indicateurs 7 et 8</b>	♦ Accroissement du nombre de plans d'aménagement forestier et de prescriptions indiquant la présence d'autres activités potentielles sur la propriété forestière	13, 14
3-5	7. Identifier les autres ressources de la forêt à mettre en valeur	Agence	4 000 \$	<b>Voir indicateur 15</b>	♦ Liste des autres ressources à mettre en valeur	13, 14
1-2	8. Développer un traitement de jardinage acérico-forestier qui respecte les spécifications de la biodiversité notamment en évitant la monoculture et en gardant plusieurs essences compagnes lors de l'aménagement de l'érablière.	Agence Autres	3 000 \$ 10 000 \$	<b>Voir indicateurs 15</b>	♦ Un traitement acérico-forestier disponible dans le cadre du Programme de mise en valeur des forêts privées	14

**PLAN D'ACTION  
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA FORÊT PRIVÉE OUTAOUAISE**

<b>Période (année)</b>	<b>Actions retenues</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Budget (base annuelle)</b>	<b>Indicateurs (intervalles, sources)</b>	<b>Résultats</b>	<b>Objectifs</b>
2-5	9. Créer pour le propriétaire, un guichet unique par l'intermédiaire du conseiller forestier pour dispenser les programmes d'aide actuels et futurs et les informations nécessaires à la bonne gestion de sa propriété.	Agence Conseillers Autres	1 000 \$ 10 000 \$ 4 000 \$	<b>Indicateur 27</b> Nombre et statistiques sur les programmes offerts par conseiller forestier (1 an ; Agence)	♦ Maintenir le nombre de services par conseiller forestier	5, 7, 8, 9
1-5	10. Favoriser la mise en marché des bois aménagés.	Agence	3 000 \$	<b>Indicateur 28</b> Volume de bois mis en marché par les programmes de l'Agence versus le volume total (1 an ; Agence, OSPB)	♦ Augmenter la proportion de bois aménagé dans la mise en marché du bois	4
<b>PROTECTION DES RESSOURCES DE LA FORÊT</b>						
1-2	1. Uniformiser les exigences légales entre l'Agence (normes), le MRN (RNI), la CSST et le MENQ en matière de protection des ressources hydriques, des sols, des espèces menacées, des EFE etc.	Agence	10 000 \$	<b>Indicateur 29</b> Moyens utilisés pour adaptés les normes de l'Agence (5 ans ; Agence)	♦ Uniformisation des normes légales de l'Agence avec le MRN et le MENQ.	1, 2, 5, 6, 7, 8, 9

**PLAN D'ACTION  
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA FORÊT PRIVÉE OUTAOUAISE**

<b>Période (année)</b>	<b>Actions retenues</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Budget (base annuelle)</b>	<b>Indicateurs (intervalles, sources)</b>	<b>Résultats</b>	<b>Objectifs</b>
2-3	2. Identifier les ressources de la forêt à protéger.	Agence	4 000 \$	<b>Indicateur 30</b> Mesures consacrées à la protection des ressources de la forêt : espèces menacées, EFE (1 an ; Agence, GVT) (5 ans ; Agence)	♦ Liste des ressources de la forêt à protéger	1, 2, 5, 6, 7, 8, 9
2-3	3. Déterminer des mesures d'atténuation au niveau des travaux forestiers vis-à-vis la protection de la faune, de l'environnement et des paysages. (application des mesures d'atténuation prévues par les programmes verglas aux autres programmes de l'Agence, coupes partielles dans les strates feuillues tolérantes; application de trouées à superficies restreintes et de formes asymétriques pour former des mosaïques).	Agence	2 000 \$	<b>Voir indicateur 30</b>	♦ Liste de mesures d'atténuation	5, 7, 8, 9
1-2	4. Compléter le projet pilote sur les écosystèmes forestiers exceptionnels en association avec le MRN	Agence MRN	1 000 \$ 5 000 \$	<b>Indicateur 31</b> Nombre d'EFE protégés (1 an ; Agence et MRN)	♦ Un programme d'aide pour les écosystèmes forestiers exceptionnels ♦ Augmentation du nombre d'EFE protégés (1 nouveau par année)	5, 8
1-3	5. Faire des représentations auprès du MRN pour la mise sur pied d'un programme de conservation des EFE.	Agence	1 000 \$	<b>Voir indicateur 30</b>	♦ Un programme d'aide pour les écosystèmes forestiers exceptionnels	5, 8

**PLAN D'ACTION  
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA FORÊT PRIVÉE OUTAOUAISE**

<b>Période (année)</b>	<b>Actions retenues</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Budget (base annuelle)</b>	<b>Indicateurs (intervalles, sources)</b>	<b>Résultats</b>	<b>Objectifs</b>
2-5	6. Adapter les banques de données utilisées dans les programmes verglas au programme de mise en valeur des forêts privées pour déterminer la présence d'écosystèmes forestiers exceptionnels.	Agence MRN Conseillers	500 \$ 3 000 \$ 20 000 \$	<b>Voir indicateur 30</b>	♦ Toutes les prescriptions présentées à l'Agence vérifiées par les conseillers forestiers pour la présence d'un EFE	8
3-5	7. Promouvoir auprès de la Fondation de la Faune du Québec des programmes pour la faune similaires à son programme PAAR.	Agence	500 \$	<b>Voir indicateur 30</b>	♦ Un programme de protection des espèces fauniques	7
1-2	8. Entreprendre des discussions avec la Fondation de la Faune du Québec pour demander plus de flexibilité dans l'application du programme PAAR.	Agence	500 \$	<b>Voir indicateur 30</b>  <b>Indicateur 32</b> Montant investi par l'intermédiaire du PAAR (1 an ; Agence, FFQ)	♦ Accroissement des investissements par le programme PAAR	7
<b>CONTRÔLE</b>						
1-5	1. Établir un mécanisme de concertation et de consultation permanent (PPMV et suivi).	Agence	4 000 \$	<b>Indicateur 33</b> Moyens utilisés pour connaître les besoins des propriétaires, du grand public et des partenaires de l'Agence (5 ans ; Agence)	♦ Mécanisme permanent de consultation et de concertation auprès des propriétaires et des partenaires de l'Agence	15

**PLAN D'ACTION  
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA FORÊT PRIVÉE OUTAOUAISE**

<b>Période (année)</b>	<b>Actions retenues</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Budget (base annuelle)</b>	<b>Indicateurs (intervalles, sources)</b>	<b>Résultats</b>	<b>Objectifs</b>
				<b>Indicateur 34</b> Nombre de groupes et d'individus rejoints par l'Agence (5 ans ; Agence)  <b>Indicateur 35</b> Avis et valeurs recueillis et retenus (5 ans ; Agence)		
1-2	2. Sensibiliser les partenaires de l'Agence à l'effet que le respect de la possibilité forestière doit être une responsabilité commune entre les membres de l'Agence et chacun doit y jouer son rôle.	Partenaires Agence	4 000 \$ 500 \$	<b>Voir indicateur 24</b>	♦ Collaboration entre les différents partenaires de l'Agence pour faire respecter la possibilité forestière.	1, 2, 3, 4
1-5	3. Inciter les MRC et les municipalités ayant une réglementation municipale en matière d'abattage d'arbres ou en voie d'en adopter une à respecter les principes suivants : Principe 1 : Réglementation municipale harmonisée par territoire de MRC et tenant compte des affectations  Principe 2 : Équilibre entre droit de produire et restrictions pour éliminer l'utilisation abusive des ressources naturelles	MRC et municipalités Agence	2 000 \$ 4 000 \$	<b>Indicateur 36</b> Nombre des orientations, des affectations et des règlements touchant les ressources de la forêt par MRC et respectant les quatre principes recommandés par l'Agence (5 ans ; Agence, MRC)	♦ Règlements d'abattage d'arbres respectant les principes recommandés par l'Agence.	1, 2, 3, 4, 6, 7, 16

**PLAN D'ACTION  
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA FORÊT PRIVÉE OUTAOUAISE**

<b>Période (année)</b>	<b>Actions retenues</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Budget (base annuelle)</b>	<b>Indicateurs (intervalles, sources)</b>	<b>Résultats</b>	<b>Objectifs</b>
	Principe 3 : S'inspirer du Guide des saines pratiques forestières en forêt privée et des normes de l'Agence. Principe 4 : Respect des réglementations provinciales et fédérales en matière de protection de l'environnement et du couvert forestier;					
1-5	4. Promouvoir la protection du territoire forestier contre le morcellement auprès des différents paliers gouvernementaux, notamment auprès des MRC et des municipalités par le contrôle du lotissement.	MRC et municipalités Agence	1 000 \$ 1 000 \$	<b>Voir indicateur 36</b>	♦ Limitation du morcellement des forêts privées en Outaouais	11
1-5	5. Inviter les MRC et les municipalités à mettre sur pied, avant d'appliquer de nouvelles réglementations, des tables de consultation en matière notamment de paysage, d'abattage d'arbres, d'utilisation multiresources et d'environnement où seront invités les intervenants du milieu notamment l'Agence.	Agence MRC et municipalités	5 000 \$ 5 000 \$	<b>Voir indicateur 36</b>	♦ Harmonisation des règlements municipaux par territoire de MRC	9, 11
2-5	6. Joindre au permis d'usine de transformation du bois les informations suivantes: Info 1 : Résumé des réglementations municipales en vigueur; Info 2 : Résumé des réglementations environnementales;	Agence MRN	4 000 \$ 1 000 \$	<b>Indicateur 37</b> Nombre de détenteurs de permis de transformation de bois de l'Outaouais ayant obtenu l'information	♦ Information distribuée à tous les détenteurs de permis de transformation de bois de l'Outaouais sur une période de 4 ans	1, 2., 3, 4, 6, 7, 16

**PLAN D'ACTION  
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA FORÊT PRIVÉE OUTAOUAISE**

<b>Période (année)</b>	<b>Actions retenues</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Budget (base annuelle)</b>	<b>Indicateurs (intervalles, sources)</b>	<b>Résultats</b>	<b>Objectifs</b>
	Info 3 : Résumé des réglementations de mise en marché; Info 4 : Résumé du rôle de l'Agence et décret sur les contributions;			(1 an ; MRN)  <b>Indicateurs 3 et 4</b>		
1-5	7. Promouvoir le développement et l'application des mécanismes de mise en marché pour l'ensemble des produits forestiers de la région, incluant le bois de chauffage, permettant un meilleur respect des prélèvements admissibles.	Partenaires Agence	8 000 \$ 500 \$	<b>Voir indicateur 22</b>  <b>Indicateur 38</b> Importance relative de la forêt privée versus la forêt publique (1 an ; MRN)	♦ Mécanismes de mise en marché permettant un contrôle sur l'ensemble des prélèvements en forêt privée	1, 2, 3, 4
1-5	8. Déterminer une méthode pour estimer la production de bois de chauffage dans l'Outaouais (sources d'information potentielles: compagnies d'assurance, Hydro-Québec, sondage)	MRN OSPB Agence	2 500 \$ 2 500 \$ 2 500 \$	<b>Indicateur 39</b> Quantité de bois de chauffage mise sur le marché (1 an ; Agence, OSPB, MRN)	♦ Estimation fiable sur le volume de bois de chauffage à un coût économique	2, 3,
1-2	9. Organiser un sondage auprès des industriels de transformation du bois de l'Outaouais pour connaître leurs besoins en matière de certification environnementale.	Agence Industries Autres	2 000 \$ 3 000 \$ 5 000 \$	<b>Indicateur 40</b> Nombre d'industries exigeant un processus de certification environnementale (5 ans; Agence, OSPB)	♦ Un sondage auprès des industriels sur leurs attentes en matière de certification environnementale	15, 17

**PLAN D'ACTION  
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA FORÊT PRIVÉE OUTAOUAISE**

<b>Période (année)</b>	<b>Actions retenues</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Budget (base annuelle)</b>	<b>Indicateurs (intervalles, sources)</b>	<b>Résultats</b>	<b>Objectifs</b>
2-3	10. Analyser les points forts et les points faibles du PPMV vis-à-vis les différents types de certification environnementale.	Agence	1 500 \$	<b>Voir indicateur 24</b>	♦ Un rapport sur les points forts et les points faibles du PPMV en matière de certification environnementale	15, 17
2-3	11. Mettre sur pied un comité ad hoc pour suivre la problématique de la certification environnementale et proposer des solutions.	Agence	3 000 \$	<b>Indicateur 41</b> Moyens mis sur pied pour répondre aux besoins de la certification environnementale (5ans ; Agence, OSPB, Industries, MRN)	♦ Solutions proposées par le comité concernant l'application de la certification environnementale	15, 17
<b>FINANCEMENT</b>						
1-2	1. Faire des représentations auprès du MRN et de l'industrie forestière pour augmenter l'enveloppe budgétaire du programme de mise en valeur.	MRN Industries Propriétaires Partenaires et autres Agence	1 356 000 \$ 900 000 \$ 900 000 \$ 3 070 000 \$ 5 000 \$	<b>Indicateur 42</b> Moyens mis en œuvre pour augmenter les budgets à la mise en valeur et à la protection des ressources de la forêt (1 an ; Agence, partenaires)  <b>Voir indicateur 20</b>	♦ Augmentation de budget du programme de mise en valeur des forêts privées	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 11, 12, 13

**PLAN D'ACTION  
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA FORÊT PRIVÉE OUTAOUAISE**

<b>Période (année)</b>	<b>Actions retenues</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Budget (base annuelle)</b>	<b>Indicateurs (intervalles, sources)</b>	<b>Résultats</b>	<b>Objectifs</b>
1-2	2. Faire des représentations auprès du MRN pour favoriser une distribution des fonds du programme de mise en valeur sur une base plus équitable.	Agence	5 000 \$	<b>Voir indicateur 42</b>	♦ Augmentation de budget du programme de mise en valeur des forêts privées	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 11, 12, 13
1-2	3. Optimiser la gestion des fonds sur le territoire de l'Agence.	Agence	4 000 \$	<b>Indicateur 43</b> Moyens mis en œuvre pour accroître l'efficacité de l'Agence (1 an ; Agence)	♦ Méthode efficace de distribution des fonds	4
1-5	4. Estimation des coûts de la protection et de la mise en valeur des autres ressources.	Agence	4 000 \$	<b>Voir indicateur 43</b>	♦ Analyse de coûts	5, 7, 8, 9
1-5	5. Créer des alliances stratégiques pour faire des représentations auprès des différents paliers gouvernementaux pour la mise sur pied de mécanismes fiscaux, compensatoires ou financiers (réduction de la taxe foncière, statut fiscal pour les producteurs forestiers, exemptions fiscales ou taxe verte, compensation financière pour la perte de terrain occasionnée par la préservation) encourageant la mise en valeur des forêts privées, la production de tiges de qualité bois-d'œuvre, la protection de l'environnement et de la biodiversité.	Agence	2 000 \$	<b>Voir indicateur 42</b>	♦ Un statut fiscal adapté au producteur forestier ♦ De nouveaux programmes pour la mise en valeur des forêts privées	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 11, 12, 13

**PLAN D'ACTION  
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA FORÊT PRIVÉE OUTAOUAISE**

<b>Période (année)</b>	<b>Actions retenues</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Budget (base annuelle)</b>	<b>Indicateurs (intervalles, sources)</b>	<b>Résultats</b>	<b>Objectifs</b>
1-5	6. Rechercher de nouveaux partenaires financiers pour des projets spécifiques: le ministère de l'Éducation du Québec et Emploi Québec pour le transfert de connaissances; le MEQ, le FAPAQ, Canards illimités, la FFQ et, le Gouvernement fédéral pour la protection de la faune et de l'environnement; le MRN pour la protection des écosystèmes forestiers exceptionnels.	Agence	3 000 \$	<b>Voir indicateur 42</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Augmentation de budget par programme</li> <li>◆ Sources de budget diversifiées</li> </ul>	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 11, 12, 13
1-2	7. Faire des représentations auprès des gouvernements pour mettre sur pied des programmes financiers pour compenser les pertes de terrain occasionnées par la préservation des EFE .	Agence	2 000 \$	<b>Voir indicateur 42</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Un programme d'aide pour les écosystèmes forestiers exceptionnels</li> <li>◆ Augmentation du nombre d'EFE protégés (1 nouveau par année)</li> </ul>	5, 8
1-5	8. Créer des alliances pour promouvoir la création d'un fonds de compensation provincial permanent pour les pertes causées par des perturbations naturelles.	Agence	2 000 \$	<b>Voir indicateur 42</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Un fonds de compensation provincial permanent pour les pertes causées par des perturbations naturelles</li> </ul>	4
1-5	9. Maintenir et améliorer le suivi du paiement des contributions industrielles.	MRN Agence	2 000 \$ 1 500 \$	<b>Voir indicateur 43</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Augmentation du nombre de contributeurs</li> </ul>	1, 2, 3, 4
1-2	10. Mettre sur pied un comité de travail pour examiner les actions à prendre pour permettre à l'Agence de percevoir des contributions des usines ontariennes et américaines.	MRN Industries OSPB Agence	2 000 \$ 3 000 \$ 3 000 \$ 500 \$	<b>Voir indicateur 43</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Augmentation du nombre de contributeurs</li> </ul>	1, 2, 3, 4